

« Les élus doivent savoir sur quoi repose la décision de la DSP »

L'invité du lundi. Francis Glémet, porte-parole de l'Amies (Association de médecins pour l'environnement et la santé) s'inquiète des conséquences des dernières conclusions faites lors de la commission de suivi de site de l'incinérateur de Lunel-Viel.

La commission de suivi de site (CSS) de l'incinérateur de Lunel-Viel s'est déroulée le 29 novembre. Qu'en est-il ressorti ?
Il nous a été présenté les résultats - contestables - de l'étude descriptive du Registre du cancer. Alors que ce sont eux-mêmes qui ont alerté les autorités compétentes, en l'occurrence l'ARS (Agence régionale de santé, NDLR) sur les surincidences entre 5 et 15 km autour de l'incinérateur, de certains tumeurs comme les lymphomes, les lymphomes malins non hodgkiniens, les sarcomes des tissus mous, les leucémies... Tout cela a commencé à interroger les services de l'État.

Quand avez-vous eu connaissance de ces informations ?
Ces premiers résultats nous ont été présentés le 24 avril dernier, à l'ARS, où nous avons rencontré la directrice adjointe Mme Choma et Santé publique France. Nos experts, le professeur Sultan (*pedo-endocrinologue*) et M^{me} Gerber (*épidémiologiste*) étaient aussi là et s'en sont alarmés. Le professeur Sultan disant que si rien n'est fait, si on ne va pas vers d'autres méthodes de traitement des déchets, on court vers une catastrophe sanitaire qui coûtera cher en terme de santé et de finances avec les dioxines et apparentés. Parce

que ce sont des perturbateurs endocriniens. Et nous avons remarqué, dans notre service, que des enfants étaient atteints de malformation urétrale. Ce risque est multiplié par trois par rapport à une zone non soumise à l'influence des incinérateurs. Ce travail est fait sur plusieurs incinérateurs, sur une zone qui représente pratiquement tout le sud de la France : si on prend une ligne Nantes-Lyon, tous les services hospitaliers qui présentent ces problèmes d'endocrinologie, d'hormonologie sont contactés.

Que s'est passé pour que les avis divergent ainsi entre ces deux réunions ?
Je ne sais pas. M^{me} Gerber va donc expérier sa conclusion sur l'étude à l'ARS et à Santé publique France. Et on va demander à ce que le P^r Sultan, M^{me} Gerber et les services de l'État se retrouvent pour trouver un point d'accord. Car entre la première conclusion et la seconde, il y a tout un chemin qu'il faut faire. Soit vers les principes de précaution, ou alors attendre les prochains résultats dans trois ans. Mais dans trois ans, la décision qui doit intervenir en 2019 concernant la Délégation de service public (DSP) pour l'incinérateur sera prise.

Que relève la conclusion de Mariette Gerber ?
M^{me} Gerber, sur son registre, a contesté un certain nombre de résultats, dont l'origine des prises en compte des tumeurs, qui sont décalées dans le temps. On les a prises un peu trop loin alors qu'on sait que le phénomène apparaît autour de la dixième ou de la quinzième année. Cela permettrait de revoir les chiffres d'incidences. On sait très bien que si on démarre en 2000, on n'aura pas les résultats probants avant 2015. Mais ces résultats sont encore reportés dans le temps parce qu'il y a un décalage d'enregistrement. Ce qui fait que la période d'étude est 2003-2013. C'est un peu insuffisant. Le Registre du cancer a donc dit qu'il fallait faire des études complémentaires. C'était ce



■ Francis Glémet veut faire appliquer le principe de précaution.

qui s'est conclu au mois d'avril. Il avait décidé de faire, en même temps, une étude participative sur la région de Lunel-Viel, plus deux réunions où les riverains et les élus auraient pris connaissance de ce travail. Jusqu'à présent, on était sur cette base. Sauf que ces mêmes résultats nous ont été présentés lors de la dernière réunion du 29 novembre de manière un peu plus directive, ce qui fait que sur les tumeurs où il y avait des surincidences, le Registre du cancer a conclu qu'il n'y avait pas d'influence de l'incinérateur.

Lors du dernier CSS, vous avez aussi eu un rapport
d'Atmo Occitanie sur la surveillance de la qualité de l'air où tous les taux sont conformes aux normes... Les normes sont ce qu'elles sont, mais ce sont des normes anciennes et plus du tout adaptées aux connaissances que nous avons aujourd'hui. Concernant les dioxines, ça fait 35 ans qu'on a le même taux. Sauf qu'on sait maintenant que ce sont des perturbateurs endocriniens. Et que ce n'est pas tant la dose qui est le poison, mais le temps d'exposition sur des personnes à risques, comme la femme enceinte. Aujourd'hui on est dans une période où on doit choisir, avec la décision sur la DSP en 2019. Les élus doivent savoir sur quoi repose leur décision. Parce que les habitants vont en reprendre pour dix ans.

La surveillance des incinérateurs est pourtant régulière.
On vérifie l'application de la loi mais on ne va pas au-delà. C'est un peu notre volonté aujourd'hui de dire attention, on est en train de rentrer dans le mur. Comme le dit le P^r Sultan, ce n'est peut-être dans les dix à quinze ans que l'on va voir le plus de problèmes. Mais peut-être dans deux ou trois générations, comme on a pu le voir avec le Distilbène. Avec cet anti-avortif, on a vu une génération passer. Et des malformations apparaître sur la suivante. Et on est en train de voir, de nombreuses publications le démontrant, qu'aujourd'hui, autour des incinérateurs, on a des obésités, des diabètes de type II des maladies cardiovasculaires qui se déroulent de manière bien plus importante qu'ailleurs. L'intérêt du travail du P^r Sultan, c'est de montrer, dans un périmètre de moins de 3 km autour de l'incinérateur, une incidence importante, lourde, des malformations de l'urètre chez le petit garçon. Alors pourquoi dans un sens on conclut qu'il faut des études complémentaires et que maintenant, avec toujours les mêmes personnes, on en arrive à dire qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans l'expertise ?

Vous êtes donc partisan d'aller bien loin...
Ce n'est pas raisonnable sur un plan de santé publique, d'ignorer les paroles de deux éminents experts. La raison voudrait qu'aujourd'hui un arrêt total de l'incinération. On a des méthodes alternatives, qui nous permettent, comme à San Francisco, d'arriver dix ans après eux, à 80% de recyclage des déchets ménagers. Contrairement à ce que nous disait le président du Smepe, M. Pratz, ce n'est pas « *Eux, c'est eux et nous, c'est nous* ». On doit aussi en être capable.

RECUEILLI PAR ÉMILIE BEC
ebec@midilibre.com

Des perturbateurs endocriniens multiples

Santé. Les femmes enceintes sont un public particulièrement sensible.

Le porte-parole de l'Association des médecins pour l'environnement et la santé, Francis Glémet s'inquiète, au-delà des effets supposés de l'incinérateur, des autres perturbateurs endocriniens auxquels les publics fragiles, dont les femmes enceintes, sont régulièrement exposés : « *Aujourd'hui, par exemple, avec les bornes GSM, on sait très bien que les femmes enceintes qui restent très longtemps au téléphone pendant leur grossesse exposent leur fœtus à des conséquences très lourdes sur le plan du comportement, sur le plan de la socialisation. C'est ce qu'on appelle l'effet des perturbateurs endocriniens. Et dès que vous en introduisez deux, trois ou quatre, cela fait un cocktail détonnant que la femme enceinte absorbe. Et on en dose que très peu aujourd'hui,*

notamment dans les surveillances des incinérateurs. » Face aux récentes alertes sur la baisse du quotient intellectuel et la multiplication des cas d'enfants autistes ou hyperactifs, Francis Glémet voit dans les perturbateurs endocriniens un coupable bien réel : « *On le voit bien aujourd'hui, on entend parler de la perte d'assiduité des enfants à l'école, de la baisse du Q.I., du développement des maladies neuro-dégénératives, il ne faut pas aller chercher plus loin. C'est l'ensemble de tous les perturbateurs endocriniens qui font qu'aujourd'hui, on a ces résultats épidémiologiques particulièrement inquiétants. Et cela finira bien par exploser. Il faut s'en inquiéter dès maintenant, car cela ne fera qu'empirer sur les générations suivantes.* »